

Le régime français d'assurance-chômage des artistes est très avantageux comparé à celui de nos voisins européens

Intermittents : une exception française

On a coutume de dire que le régime français d'assurance-chômage des intermittents du spectacle est unique en Europe. C'est en très grande partie vrai. En France, les quelque 110 000 intermittents qui ont bénéficié d'une indemnisation alternent des périodes de travail salarié (pour une pièce de théâtre, un concert, un tournage de film, etc.) et de chômage. Quand ils ne sont pas employés, ils sont indemnisés par l'Unedic sous réserve de remplir des critères stricts d'heures travaillées pendant une durée donnée.

Par nature, les métiers de la culture ne sont pas des métiers comme les autres du fait d'un temps de travail discontinu. Le régime français de l'intermittence permet de financer la création et de susciter le foisonnement artistique.

L'Europe de la précarité artistique

La culture a un coût mais constitue un bien commun et contribue, économiquement, à la richesse nationale. En janvier, un rapport réalisé par les inspections générales des finances et des affaires culturelles chiffrait à 57,8 milliards d'euros, soit 3,2 % du PIB, le poids de la culture dans la richesse nationale. Le régime protecteur de l'in-

termittence n'est pas étranger à ces retombées économiques.

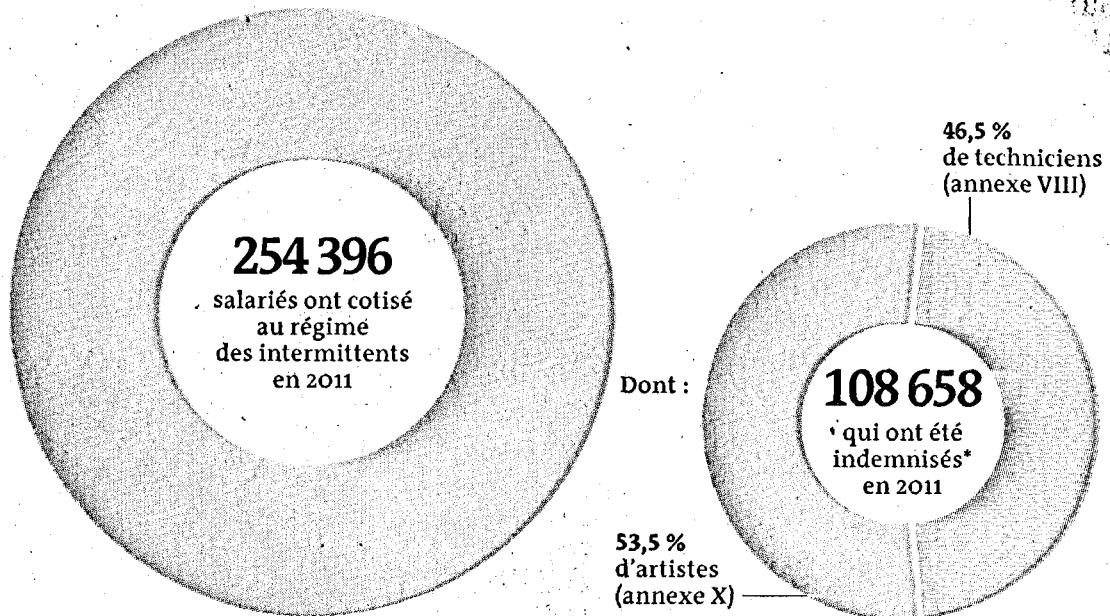
Au-delà de dresser le panorama des métiers, des salaires et des coûts de l'intermittence en France, nous avons cherché à comprendre de quelle manière ce secteur d'activité fonctionne chez nos voisins européens. Comment font-ils ailleurs? Cette question est souvent évoquée dans les réactions des lecteurs et des internautes aux sujets concernant l'intermittence. Le conflit actuel sur la nouvelle convention d'assurance-chômage, avec les menaces sur la tenue des festivals d'été, peut sembler curieux vu de l'étranger. Mais force est de constater que, dans la plupart des autres pays, les artistes et les techniciens, souvent confrontés à une forte précarité, nous envient notre système spécifique. Et si le gouvernement semble si inquiet d'une éventuelle annulation de plusieurs festivals, comme celui d'Avignon, c'est bien parce qu'ils représentent un enjeu économique considérable pour les villes concernées.

A l'heure où le premier ministre, Manuel Valls, promet une mission pour redéfinir le statut de l'intermittence, gros plan sur les professionnels de la culture en France et en Europe.

SANDRINE BLANCHARD

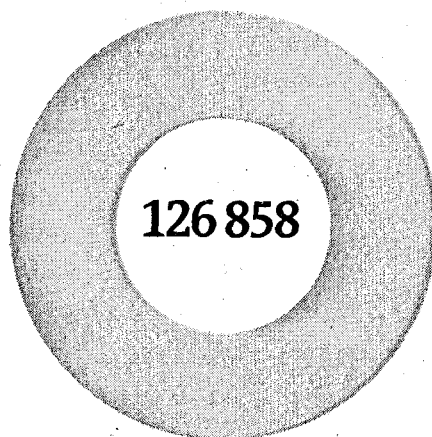
Combien sont-ils ? Moins d'un salarié sur 100 en France

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES ANNEXES VIII ET X DE LA CONVENTION D'ASSURANCE-CHÔMAGE



MAIS TOUS LES SALARIÉS DU « SPECTACLE »
NE SONT PAS INTERMITTENTS...

Salariés du secteur du spectacle
affiliés au régime général,
en CDI ou CDD en 2010



* Allocataires ayant bénéficié d'au moins une journée
d'indemnisation au cours de l'année

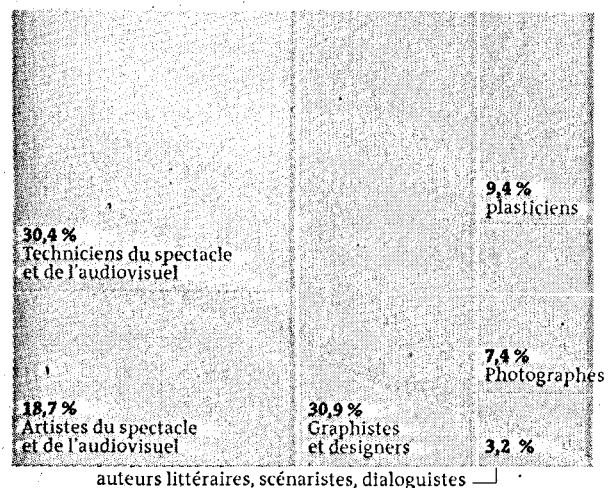
Le terme « intermittent » ne désigne ni
un métier ni un statut. C'est un régime
spécifique, créé en 1936, d'abord pour
l'industrie du cinéma, qui employait
un grand nombre de techniciens et de
cadres pour les tournages sans pouvoir
leur garantir un emploi pérenne.
Les données retranscrites ci-dessus et

ci-contre concernent la France. Elles ne
sont pas parfaitement comparables
avec les chiffres indiqués ci-dessous en
illustration des six pays pris en
exemple, eux-mêmes extraits des
bases de données européennes
d'Eurostat. La valeur ajoutée du secteur
culturel est prise ci-dessous au sens

... ET TOUS LES ARTISTES NE BÉNÉFICIENT PAS
DU STATUT D'INTERMITTENT

49,1 % Emplois pouvant relever
du régime des intermittents

50,9 % Autres emplois artistiques



large du divertissement (avec les jeux
de hasard) mais ne tient pas compte des
retombées indirectes de la culture.
Ainsi, le chiffre d'Eurostat pour la
France est de 1,3 %. Or, le « PIB culturel »
a été estimé à 3,2 % de la richesse
nationale par une étude française de fin
2013, qui incluait ces retombées.

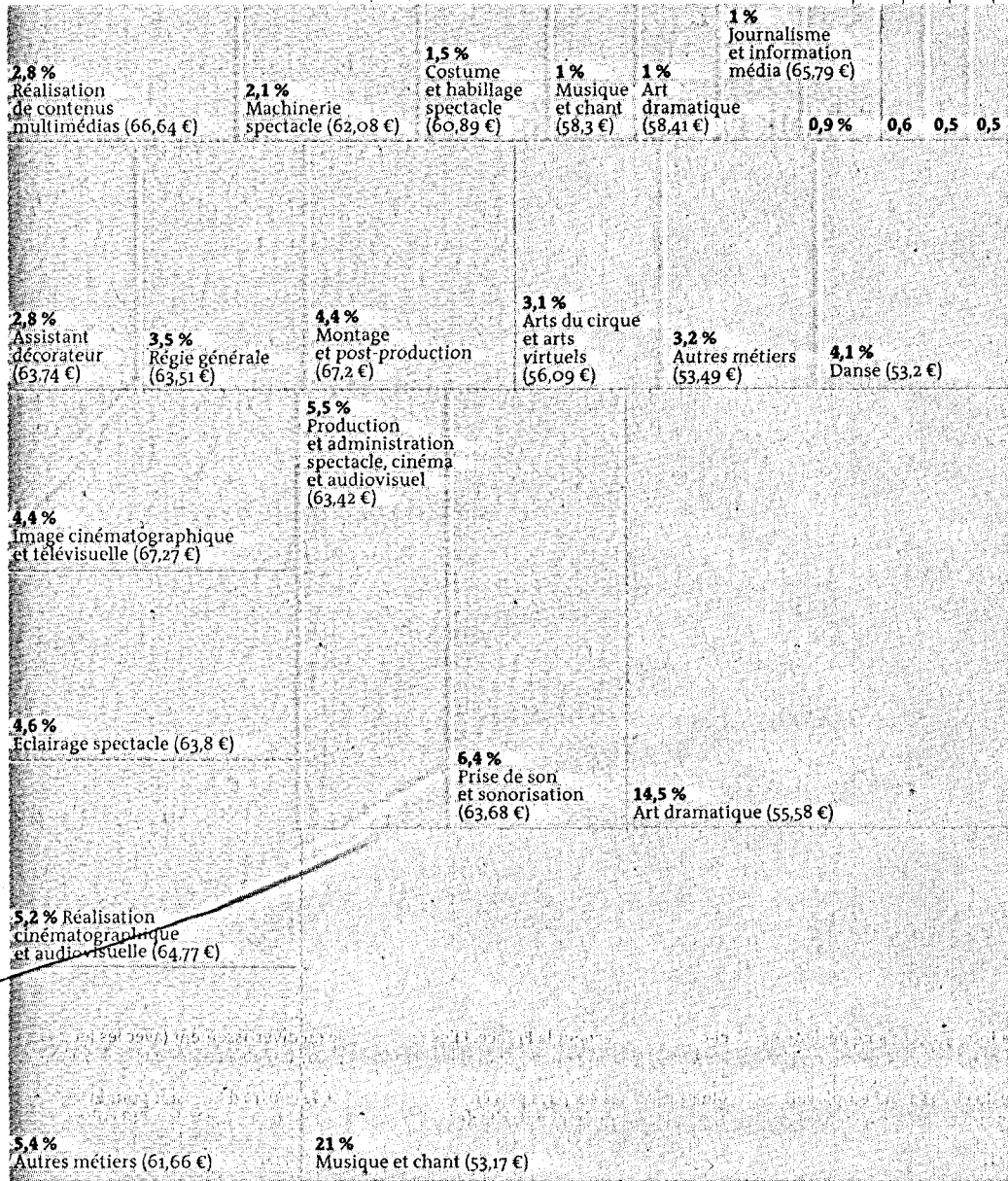
Que font-ils ? Une part importante travaille pour l'audiovisuel

MÉTIERS REPRÉSENTÉS CHEZ LES INTERMITTENTS* SELON LA CATÉGORIE EN %, ET MONTANT JOURNALIER MOYEN D'INDEMNISATION EN 2011 EN EUROS

Pour bénéficier d'une indemnisation chômage un intermittent doit avoir travaillé 507 heures au cours des 319 jours (10 mois et demi) précédant la fin du dernier contrat de travail pour les artistes, ou 304 jours (10 mois) pour les ouvriers et techniciens. Les allocations peuvent être perçues pendant 243 jours.

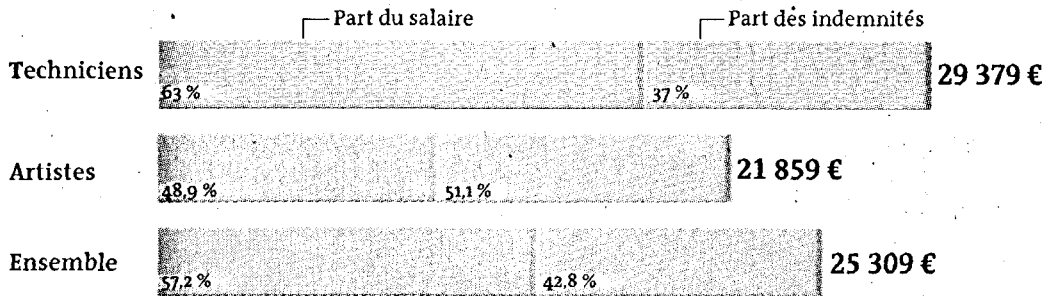
- Techniciens (64,04 € par jour)
- Artistes (54,14 € par jour)

- Prise de son et sonorisation (52,65 €)
- Enseignement artistique (50,56 €)
- Mise en scène de spectacles vivants (58,29 €)
- Coiffure et maquillage spectacle (65,94 €)



Combien gagnent-ils ? Un peu plus de 2 000 € mensuel de revenu médian

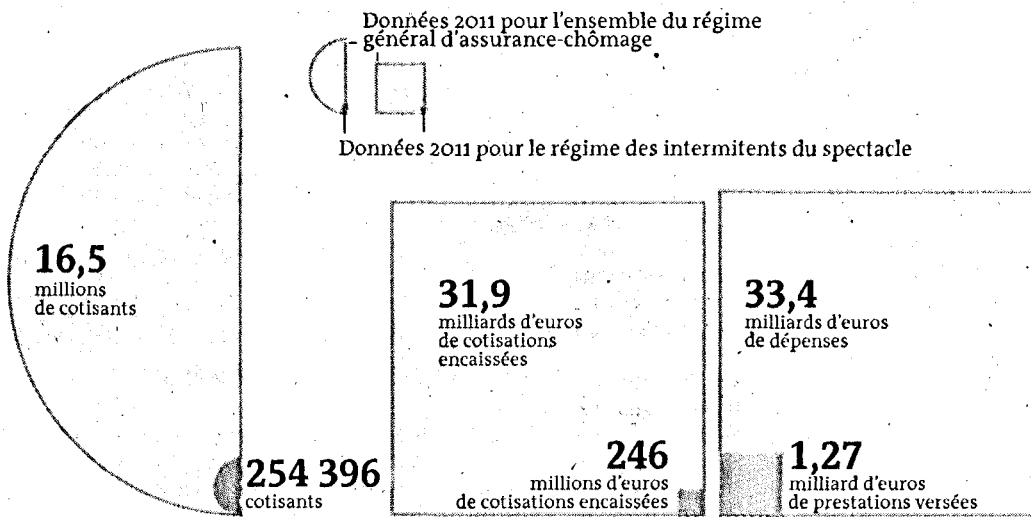
REVENU* ANNUEL MÉDIAN DES INTERMITTENTS ET PART DES INDEMNITÉS DANS CE REVENU EN 2011



* Revenu net avant impôt

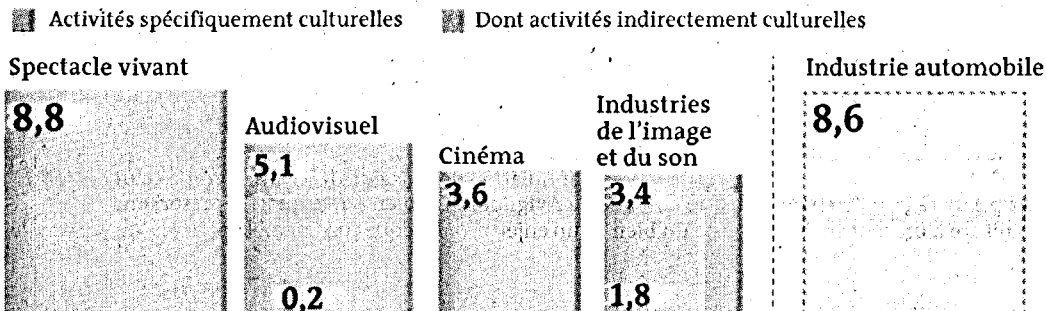
Combien « coûtent »-ils ?

Des prestations proportionnelles à leur nombre, mais un régime déficitaire



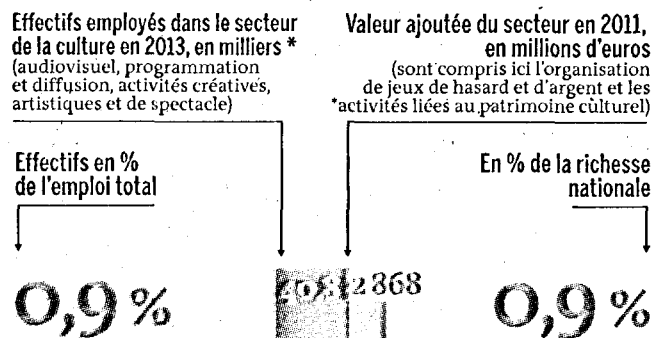
Combien « rapportent »-ils ? 21 milliards de valeur ajoutée pour la France

VALEUR AJOUTÉE DES ACTIVITÉS CULTURELLES AYANT RECOURS AUX INTERMITTENTS EN MILLIARDS D'EUROS EN 2011



SOURCES : PÔLE EMPLOI, 2013 ; INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES, « L'APPORT DE LA CULTURE À L'ÉCONOMIE EN FRANCE », DÉCEMBRE 2013

Hormis la Belgique, les grands pays européens n'ont pas de régime équivalent à celui des artistes français du spectacle



* selon cette nomenclature, en France l'effectif est de 253 500 employés, soit 1 % du total

Belgique : un statut difficile à obtenir

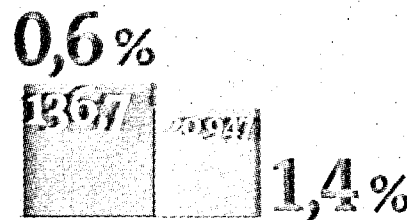
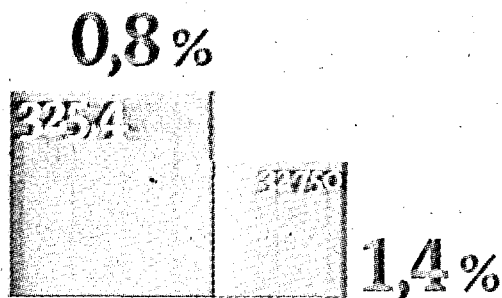
Si les artistes belges possèdent un statut social depuis 2002, ils attendent toujours, d'adaptation en adaptation, le véritable « statut d'artiste » que leur ont promis les ministres de l'emploi successifs. Naguère, certains rêvaient même qu'il soit calqué sur celui des intermittents en France...

Ce statut social suppose que les personnes aient été reconnues par les pouvoirs publics comme « exerçant un métier artistique ». Pour beaucoup, c'est là que les problèmes commencent : la définition est complexe et restrictive.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, une commission composée de représentants des administrations sociales et d'artistes doit juger de l'aspect « artistique » ou non de leurs prestations et leur accorder un visa et une carte. Celles-ci permettant, en principe, d'accéder à une protection sociale complète, même pour ceux qui ne peuvent décrocher un contrat de travail ou un statut de travailleur indépendant. Cette réforme était donc bienvenue, mais elle reste problématique, la mise en place de la commission ayant pris du retard.

En attendant, les artistes sont rattachés à la « Sécu » des salariés et leurs conditions d'accès à une protection sociale se sont durcies, soulignent les professionnels du secteur. Il faut prouver à l'Office national de l'emploi (Onem, l'équivalent de l'ANPE) 156 jours de travail sur une période de dix-huit mois, un quota très difficile à obtenir pour les jeunes ou ceux qui sortent des écoles. Dans un second temps, l'Onem a également renforcé les règles pour l'obtention des indemnités de chômage – pour lesquelles elle convertit les cachets perçus en jours de travail.

JEAN-PIERRE STROOBANTS, A BRUXELLES



Allemagne : l'exception théâtrale

Le statut d'intermittent n'existe pas en Allemagne. Les artistes et techniciens sont soit salariés soit indépendants. S'ils sont salariés, ils peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée et sont donc soumis au droit commun. Néanmoins, les artistes peuvent également obtenir un statut d'indépendant. Comme d'autres professions, ils bénéficient alors d'une caisse d'assurance sociale particulière qui couvre l'assurance santé, la retraite, le congé maternité mais pas l'assurance chômage. Les contributions à cette caisse proviennent des artistes (50 %), de l'Etat fédéral (20 %) et des entreprises (30 %) qui font appel à ces indépendants. Sont concernés les activités culturelles, les médias et le monde de la communication. Environ 180 000 personnes adhèrent à ce régime. 62 % d'entre elles sont des artistes plasticiens ou des musiciens, 24 % des auteurs, traducteurs et journalistes et 13 % des personnes travaillant pour les arts vivants.

Peut-on dire que la situation des gens de la culture est plus précaire qu'en France ? En partie seulement, car l'Allemagne a, elle aussi, sa particularité : dans de nombreux théâtres subventionnés, les effectifs permanents peuvent compter plusieurs centaines de personnes. Ainsi le théâtre municipal de Magdebourg (230 000 habitants) emploie 440 salariés. Celui de Stuttgart, plus de 1 300. On compte en Allemagne 140 théâtres publics qui emploient 40 000 salariés. Il peut arriver que, pour des raisons budgétaires, tel théâtre renonce à son ballet, mais les salariés de ces institutions bénéficient d'une certaine sécurité de l'emploi. Tous les autres sont dans une situation plus précaire.

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE, À BERLIN

Italie : droits réduits et travail au noir

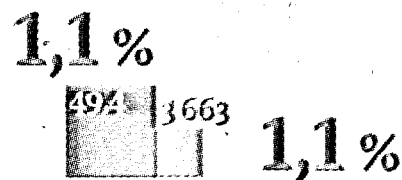
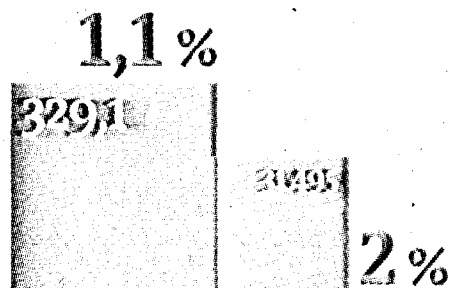
« On ne mange pas avec la culture. » La déclaration, en 2010, du ministre de l'économie de Silvio Berlusconi, Giulio Tremonti, avait fait grand bruit. Elle reste toujours d'actualité.

Dans le milieu culturel, les associations professionnelles dénoncent une tutelle défailante et une législation en recul. Ainsi, pour réaliser des économies, la caisse spécifique d'assurance sociale (Enpals), qui permettait aux artistes de toucher une retraite, a été fondue, en 2011, dans le grand chaudron de la caisse nationale INPS.

Résultat, pour l'écrasante majorité des 120 000 à 140 000 travailleurs du spectacle, précaires à 80 %, la perspective d'une retraite disparaît étant donné qu'il leur faut justifier de 120 journées de travail par an pour y accéder. Quant aux allocations-chômage, la situation a empiré. Jusqu'en 2010, grâce à des normes assez floues, certaines caisses locales de l'INPS accordaient des indemnités. Depuis, un verdict de la Cour de cassation italienne a tranché : pour avoir droit aux allocations-chômage, il faut être embauché. Or le salariat concerne une minorité de professionnels du secteur culturel, dont des administratifs et des techniciens, mais aucun artiste à l'exception notoire des membres des orchestres symphoniques. Résultat : la jungle des contrats à la journée ou par spectacle engendre du travail au noir.

Les syndicats redoutent également la multiplication de fondations culturelles dont la logique de marché et de rentabilité développerait davantage de précarité. Crise oblige, l'argent public laisse place aux fonds privés.

SALVATORE ALOISE, À ROME



Royaume-Uni : des artistes-patrons

Au Royaume-Uni, le système des intermittents du spectacle n'existe pas. « *Tant mieux* », affirme Sharlit Deyzac, une comédienne française installée à Londres depuis quatorze ans : « *Ici, je fais partie des professions libérales. Je suis mon propre patron free lance.* » M^{lle} Deyzac, également programmatrice de festivals et copropriétaire d'un théâtre bilingue français-anglais, enchaîne les contrats, sous toutes leurs formes, au théâtre, au cinéma, à la télévision... Londres vit de l'art.

Cette totale liberté de multiplier les filières artistiques a permis à la *Frenchie* de ne jamais être au chômage. A l'instar de tout sujet de la reine, les artistes peuvent toucher les indemnités normales de chômage. Mais ils n'ont droit à aucun traitement spécial, que ce soit en matière de fiscalité ou de prestations sociales. C'est un métier comme un autre. Reste que, en offrant beaucoup de déductions fiscales et un faible taux d'imposition sur le revenu, la création d'une société est très avantageuse outre-Manche. C'est pourquoi la plupart des artistes ont monté ce type de structure.

Pour appuyer ses revendications, la profession peut compter sur le soutien du syndicat d'acteurs et de techniciens Equity, qui protège les barèmes de salaires et offre une représentation légale face aux employeurs. Les comédiens sont recensés sur un site Internet, Spotlight. Si le système anglais permet aux artistes confirmés de bien gagner leur vie, les débutants sont mal lotis et sont souvent contraints de trouver un travail « alimentaire », dans le commerce de détail, la restauration ou la mode, pour compléter leurs revenus.

MARC ROCHE, À LONDRES

Suède : une réforme drastique

En 2008, le gouvernement de droite, toujours en place, a réformé de fond en comble le système. Auparavant, les artistes et techniciens avaient droit de façon généreuse aux allocations en cas de chômage partiel, un système qui s'étendait à de nombreuses autres professions, comme les journalistes, par exemple. Aujourd'hui, les conditions pour en bénéficier sont bien plus difficiles à remplir. La possibilité de compléter son salaire avec une allocation chômage a été réduite à 75 jours (contre 300 jours d'indemnisation auparavant). Pour ceux qui travaillent à temps partiel, la période d'indemnisation prend fin après trente semaines. Résultat, une dégradation générale des conditions financières pour les intermittents. « *Beaucoup de travailleurs de la culture sont exclus du système d'assurance chômage*, constate Jaan Kolk, directeur de la Fédération du théâtre, syndicat qui réunit la plupart des travailleurs du spectacle. *Certains ont changé de métier, d'autres ont choisi le statut d'autoentrepreneur et n'ont donc droit à aucune assurance chômage.* »

Du côté des retraites, le système général a été revu en 1999 pour en baisser le coût. Les revenus sur quarante ans sont désormais pris en compte, alors qu'auparavant on conservait les meilleures années sur quinze à vingt ans. Outre le régime général, les employeurs cotisent pour les employés une retraite professionnelle liée à une entreprise et à un accord collectif. Or la plupart des travailleurs de la culture ne bénéficient d'aucune retraite professionnelle. Le nouveau système défavorise ceux qui ont une formation longue et une longue période de travail à bas revenus, ce qui est le cas de nombreux artistes.

OLIVIER TRUC, À STOCKHOLM

Rappel France

253 500 employés dans le secteur de la culture
soit 1 % de l'emploi total

23 804 millions d'euros de valeur ajoutée
soit 1,3 % de la richesse nationale

0,7 %



Données indisponibles

SOURCE : EUROSTAT

Espagne : précarité à tous les étages

Le statut français des intermittents du spectacle fait rêver les artistes et techniciens de la culture espagnols. « *C'est notre modèle* », résume Javier Campillo, musicien et porte-parole de la plate-forme de défense de la culture, qui a rassemblé 150 000 personnes en mars à Madrid contre les coupes budgétaires qui frappent le secteur. De l'autre côté des Pyrénées, il existe bien un régime de cotisation à la Sécurité sociale spécifique pour « les artistes et toreros » – dont sont exclus les techniciens –, mais il n'offre pas tous les avantages du système français. « *Chaque jour cotisé vaut pour un jour et demi dans le régime général* », explique M. Campillo.

« *Pour espérer gagner correctement sa vie comme acteur, il faut percer à la télévision ou dans de grandes productions. Quant à ceux qui se contentent de tourner dans des salles de théâtre alternatif, ils meurent de faim* », résume un comédien, Carles Moreu. Le sort des acteurs est pourtant enviable. Faute de trouver des salles disposées à leur faire des contrats, les musiciens, eux, doivent se déclarer autoentrepreneurs et payer les impôts et la TVA (de 21 % sur la culture) sur leurs factures, parfois avant même de les avoir perçues. « *L'immense majorité des artistes ne peut pas vivre de son art et doit trouver un travail à côté* », rappelle M. Campillo.

Dans les compagnies nationales, la situation n'est guère plus réjouissante. Le Ballet national a dû annuler plusieurs tournées, car il ne pouvait payer les heures supplémentaires des danseurs, et les acteurs de plusieurs théâtres nationaux ont vu leur salaire baisser de près de 30 %.

SANDRINE MOREL, À MADRID